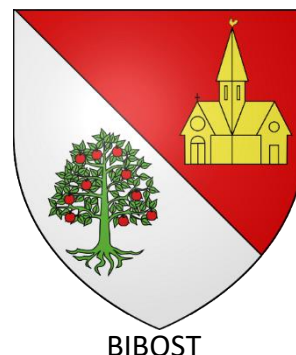


La Cueillette

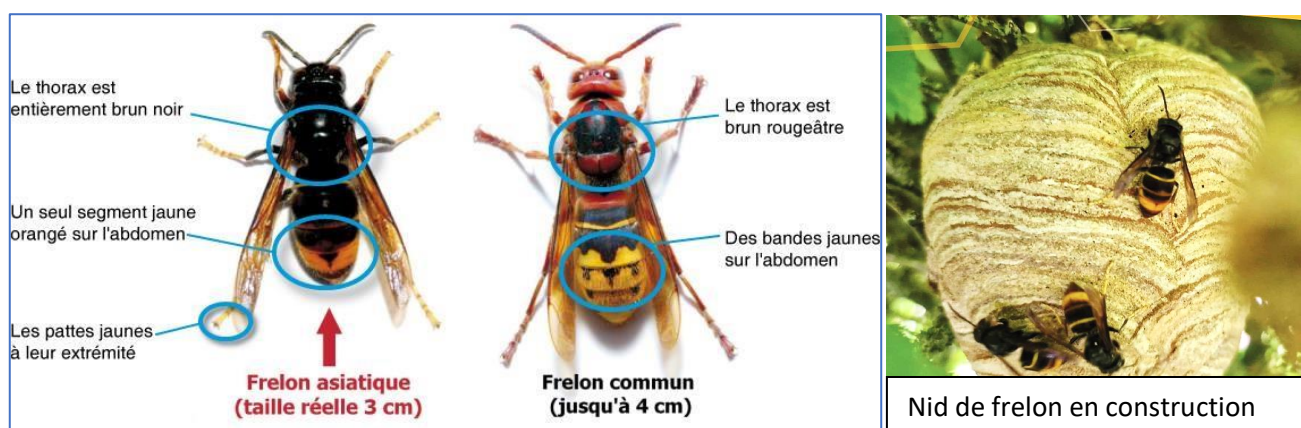
LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Juin/Juillet 2025



Le conseil municipal vous souhaite un bel été !

Dans cette Cueillette, nous trouverons 2 comptes rendus de conseils municipaux : celui du 6 juin et celui du 23 juin et plein d'autres informations... Alors, bonne lecture !

Actualité du LABEL API CITE : lutte contre le frelon asiatique



Grâce à l'engagement de 25 bibolands, près de 30 pièges ont été installés sur différents sites de la commune entre mai et début juin. Un comptage des frelons asiatiques piégés a été effectué le 4 juin dernier au local technique du Centre d'Animation.

Plus de 150 frelons asiatiques ont ainsi été rapportés.

Cette opération contribue à limiter la construction des nids et la disparition notamment des abeilles (et autres insectes pollinisateurs). Elle sera reconduite l'année prochaine.

Merci à tous ceux qui ont participé.

Et merci à chacun de signaler tout nid repéré dans la nature.

L'état civil

Décès : Michel PISSANE, le 21 juillet 2025 à Lyon

L'agenda

Fête de la Vogue

du vendredi 8 août au 9 août
organisée par les Jeunes Vogueurs

Concours de boules lyonnaises en simple

Le mardi 12 août à 8h00
organisé par la Poussette Boules de Bibost

Messe

le samedi 30 août à 18h

Assemblée générale de l'ISB

Le vendredi 5 septembre à 20h00

Conseil municipal

le lundi 8 septembre, à 19h30

Un nouveau titre de champion de France pour les jeunes boulistes de Bibost !



Félicitations à l'équipe moins de 15 composée de 3 jeunes boulistes de Bibost qui a gagné le championnat de France en doublettes.

*De gauche à droite :
Kevin Chaux, Maelys Coquard, Thiméo Sage.*

Et félicitations aussi à l'équipe moins de 18 qui a été finaliste du même championnat de France de doublettes

*De gauche à droite :
Maxime Chaux (Bibost), Emilien Chirat, Simon Mazard,
Emmanuel Sage, entraîneur (Bibost).*



Le concours de pétanque des classes en 5 !



C'est 35 doublettes qui ont participé au concours de pétanque de la classe en 5 !

Un grand merci à tous les participants.

*De gauche à droite : les vainqueurs
Fabrice Blanc et Baptiste Blanc,
Damien Rozier, président de la classe
en 5 et les finalistes Willy Orthon et
Laurent Marceau.*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la mairie,
le 6 juin 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Sophie BOUVARD, Didier GOUTTE, René MICHEL, Josette RAYMOND, Valérie ROZIER.

Excusés : Laurent MARION (Pouvoir donné à René MICHEL), Frédéric BONNARD (Pouvoir donné à Eric BLANC), Elodie GIDON (Pouvoir donné à Sophie BOUVARD)

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mme Claire DOUVIER est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Mai 2025

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage valant fonds de concours de la CCPA.

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Jean Philippe CHAUX (secrétaire de séance du Conseil municipal du 12/05/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération pour arrêter le nombre de sièges de la future assemblée communautaire après les élections de 2026

Mr le Maire explique que les communes de la Communauté de Commune du Pays de L'Arbresle peuvent conclure un accord local pour déterminer la représentativité du Conseil Communautaire et qu'à défaut d'accord amiable, il sera appliqué la répartition de droit commun, le conseil communautaire du 5 juin 2025.

Considérant que le droit commun doit respecter différentes dispositions réglementaires et notamment :

- La répartition des sièges entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
- L'attribution d'un siège supplémentaire forfaitaire aux communes n'ayant obtenu aucun siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Considérant que l'accord local proposé doit respecter notamment 5 critères :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait défini en application des dispositions « classiques ».
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié, en vigueur au 1^{er} janvier 2025 (décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 qui authentifie la population au 1^{er} janvier 2022 pour l'année 2025)
- Chaque commune dispose d'au moins un siège.
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres hormis deux exceptions précisées dans la circulaire,

Les organes délibérants des EPCI doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, il convient donc dès 2025, d'arrêter pour chaque EPCI la répartition des sièges entre les communes selon les textes en vigueur.

Le droit applicable à la répartition des sièges n'a pas évolué depuis la précédente répartition en 2019.

L'article L5211-6-1 du CGCT prévoit 2 hypothèses pour déterminer le nombre de sièges du Conseil Communautaire et leur répartition entre communes membres :

- soit la gouvernance est établie selon les modalités de droit commun
- soit la représentativité fait l'objet d'un accord local en application de l'article L5211-6-1-2 ° du CGCT.

Il est prévu que les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseils communautaires au sein de leur EPCI de rattachement par un accord local.

L'article L 5211-6-1 du CGCT ne requiert pas de délibération préalable du conseil communautaire mais rien ne s'oppose à ce que les conseils municipaux délibèrent sur la base d'une proposition émanant de l'EPCI.

Les communes devront prendre des délibérations concordantes expressément votées. Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population, cette majorité devant comprendre le conseil de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsqu'elle est supérieure au quart de la population totale des communes membres (la CCPA ne compte pas de commune avec une population supérieure d'un quart).

Si un accord a été valablement conclu, le préfet constate par arrêté la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local n'a été trouvé avant le 31 août 2025, le préfet constate la composition qui en résulte du droit commun.

Un arrêté préfectoral interviendra avant le 31 octobre 2025 pour acter la composition du conseil communautaire applicable à compter du prochain renouvellement général. En conséquence, cet arrêté entrera en vigueur en mars 2026.

Les communes doivent délibérer sur un accord valable et respectant strictement les dispositions de la loi. Seuls les accords locaux dont la validité est vérifiée peuvent être repris dans l'arrêté préfectoral.

Considérant qu'il est proposé de conclure un accord local ;

Postulat de l'accord local:

- Composition du Conseil Communautaire avec un nombre de siège maximum en respectant la réglementation stricte
- 3 sièges de droit (non modifiable)

En appliquant toutes les modalités définies par la réglementation dont le respect du ratio de proportionnalité, il est impossible de conserver la représentation actuelle de 2019. Il convient de baisser le nombre de conseillers à 45 délégués au lieu de 46 en 2019 car la représentation à 46 n'est pas valide

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2025	Nombre de délégués titulaires par commune	Nombre de délégués suppléants par commune	Ratio de proportionnalité %
LENTILLY	6541	7		93
L'ARBRESLE	6469	6		80
DOMMARTIN	2607	3		100
ST PIERRE LA PALUD	2586	3		100
SAIN BEL	2568	3		101
BESSENAY	2351	3		110
FLEURIEUX/L'ARBRESLE	2299	3		113
ST GERMAIN NUELLES	2252	3		115
BULLY	2144	2		81
SOURCIEUX LES MINES	2098	2		83
SAVIGNY	1970	2		88
COURZIEU	1178	2		147
EVEUX	1169	2		148
SARCEY	979	1	1	88
ST JULIEN/BIBOST	605	1	1	143
CHEVINAY	586	1	1	148
BIBOST	543	1	1	159
17 COMMUNES	38 945	45	4	

La seule **version à 45 délégués autorisée par la réglementation est la suivante**. Elle correspond à celle proposée par la CCPA.

Considérant que les assemblées délibérantes des communes membres doivent délibérer à la majorité qualifiée pour adopter l'accord local proposé par le Conseil Communautaire,

- Après en avoir valablement délibéré, avec 12 voix pour, 2 abstentions, le Conseil Municipal de BIBOST approuve l'évolution de l'accord local de répartition des sièges du Conseil Communautaire présentée ci-dessus.

4

Nouvelle délibération des zones ZAER suite à la concertation publique

Annule et remplace la délibération du 3 février 2025 n°2025-02-01.

Le maire rappelle la présentation faite lors du conseil municipal du 03/02/2025 concernant la loi d'accélération de production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023, qui confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique.

Il explique que la cartographie relative à la commune de Bibost, présentée lors de la concertation portée par la CCPA ne correspond pas à celle présentée et adoptée par la délibération du conseil municipal de Bibost le 3 février 2025.

Considérant que peut être, ne disposant pas d'une information suffisamment précise, la population n'a pas pu pleinement s'exprimer sur le sujet, la commune de Bibost a relancé une concertation du mardi 13 au mardi 27 mai 2025. Une communication a été faite sur l'ensemble des réseaux sociaux de la commune, par voie de presse ainsi que dans le compte rendu du conseil municipal.

Une adresse mail dédiée à cette consultation a été mis en place : concertationzaer.bibost@gmail.com

La commune a eu un retour sur cette concertation.

Dans ses observations, Mr Kantardjian rappelle les objectifs de la ZAER mise avant : encourager la transition énergétique :

- Par la pose de panneaux photovoltaïques et solaire thermique en toiture.
- Dans les zones d'activités économiques et commerciales
- Dans les zones concernant des toitures avec des projets en cours.
- Sur les bâtiments agricoles avec forts potentiels

Il signale que ces objectifs étaient clairs et compréhensibles.

Le Maire confirme et valide ces objectifs de ZAER clairs et compréhensibles.

Il signale que le périmètre proposé pendant la première concertation n'a pas été contesté.

Il signale que la commune dans le projet qu'elle a adopté à « ajouter dans la deuxième concertation de la ZNIEF de type deux correspondant au grand bassin versant du Conan ainsi que les zones humides qu'il contient ».

Il est important de préciser qu'aucune zone humide n'est réglementairement répertorié sur cette ZNIEFF, et quoiqu'il en soit, ces potentielles zones ne seraient pas impactées puisque l'objet de cette ZAER concerne le photovoltaïque ou solaire thermique en toiture sur le bâti.

L'objectif municipal proposé sur cette contrepartie est de concilier les enjeux de transition énergétique avec les enjeux environnementaux.

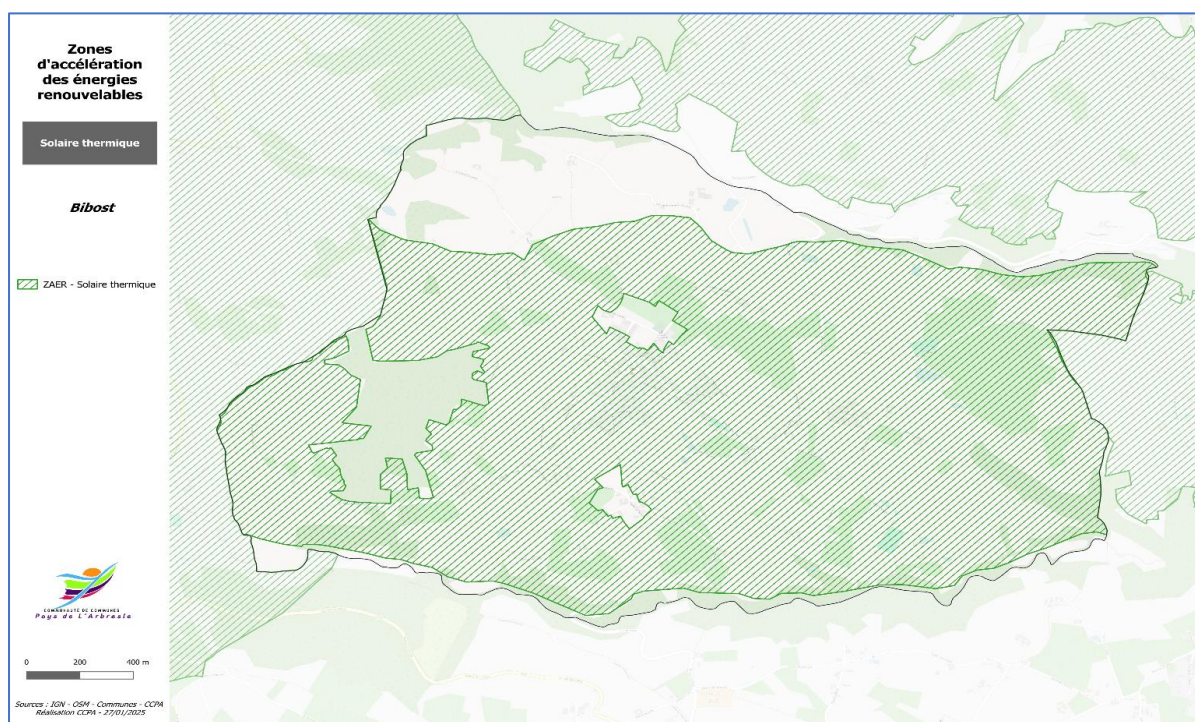
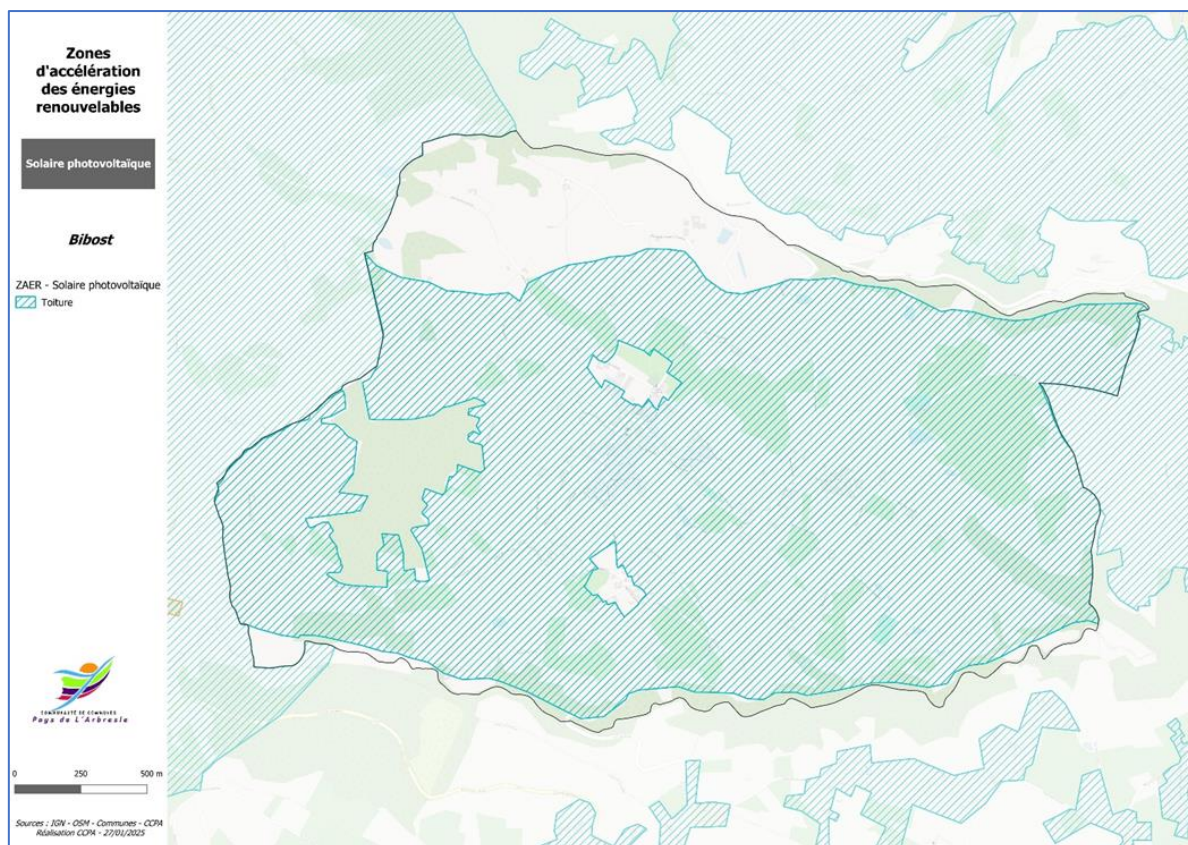
Il signale « qu'à l'image de la commune voisine de Bessenay, il y a la possibilité d'exclure de la ZAER les hameaux quelques ilots d'habitations »

Chaque commune définit ses propres zones, la commune de Bibost comme la commune voisine de Savigny n'a pas détourné les hameaux ni les habitations.

D'après la carte proposée, les objectifs rappelés par Mr Kantardjian en préambule sont respectés puisque la cible est uniquement le photovoltaïque et solaire en toiture sur du bâti. Cette démarche n'engendrera pas d'impact sur le bassin versant du Conan et la ZNIEFF.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réémettre un avis favorable aux ZAER définies par la présente délibération.

- *Le conseil municipal approuve la carte communale des ZAER ci-dessous.*



Les travaux de démolition ont commencé. Dans la grande salle, l'isolation et l'ossature du plafond devaient être conservées. Lors du démontage, il s'est avéré que l'isolation et l'ossature étaient très abîmées. Un nouveau devis a été présenté par l'entreprise Lardy pour le remplacement d'un montant de 11357.00€ HT, se rajoutant au devis initial.

- *Le conseil municipal approuve ce nouveau devis.*

Le Maire explique qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et valant fonds de concours doit être signée avec la CCPA.

La CCPA va procéder à la réfection de la couche de roulement du chemin du Planin (partie communautaire) et chemin des angelots. La commune de Bibost souhaite réaliser de manière concomitante la réfection des voiries communales suivantes :

- Chemin des Chevriers
- Chemin du Planin (partie communale)
- Chemin des Marronniers

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, et notamment ses articles L.2410-1 et suivants, la commune de Bibost a décidé de confier la réalisation de cet aménagement en son nom et pour son compte, à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour une meilleure coordination des travaux.

L'enveloppe prévisionnelle du projet pour la partie communale est de :

- Réfection de la couche de roulement du chemin des Chevriers pour un montant estimé à 20 000€ HT
- Réfection de la couche de roulement du chemin du Planin pour un montant estimé à 40 000€ HT
- Réfection de la couche de roulement du chemin des Marronniers pour un montant estimé à 30 000€ HT

La CCPA s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme qu'il accepte.

De plus, la CCPA concède à la commune le versement d'un fonds de concours de 41 649€ HT pour le financement de l'opération qui viendra en déduction de l'enveloppe communautaire voirie allouée à la commune.

- *Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention valant délégation de maîtrise d'ouvrage et fonds de concours pour les travaux de voiries citées précédemment.*

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP0690222500010 : Modifications de la couleur intérieur et extérieur des portails, clôture et diverses ouvertures donnant dans la cour intérieure de la maison en coloris RAL 7033-B (gris ciment) – sans opposition le 06/06/2025
LAURENT Laëtitia 340 route de Saint Julien

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Le recrutement pour le poste d'ATSEM se poursuit. 3 personnes ont été rencontrées qui ont de l'expérience en tant qu'ATSEM. Le choix définitif sur la candidature retenue se fera après concertation avec les enseignants concernés.

Pour pallier l'absence de notre agent technique, nous n'avons pas à ce jour de retour probant suite à l'offre de poste pour un contrat à durée déterminée proposée sur divers supports. La recherche reste active.

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :

Un prestataire extérieur est intervenu sur la commune pour faire de l'entretien des espaces verts en l'absence d'agent technique.

Le conseil Municipal remercie Mr Didier GIROUD qui assure la tonte régulière du stade de foot de Bibost.

Le mercredi 4 juin, les piégeurs à frelons asiatiques ont pu ramener les pièges. Un comptage a eu lieu, environ 170 frelons asiatiques ont été piégés sur la commune. L'opération sera renouvelée l'année prochaine.

Commission Bâtiments par Didier GOUTTE :

Une commission Bâtiment a eu lieu pour faire le choix des peintures, du carrelage du centre d'animation, en présence de l'architecte Mr Choulet qui a prodigué des conseils.

Commission Communication par René MICHEL :

Le site internet sur la nouvelle plateforme est en cours de réalisation. 50% du travail est effectué. Le choix du type de maquette et des couleurs sera réalisé lors d'une réunion de commission le lundi 23 juin.

Le forum des associations devrait avoir à St Julien cette année. La commission se rapprochera de la commune de St Julien pour échanger sur l'organisation.

8

Points Divers

Evolution financière de la commune au 31/12/2024, transmise par la trésorerie

La situation financière de la commune reste satisfaisante selon les critères d'analyses.

Les principaux ratios à retenir :

- Le ratio d'endettement à 0.41 se situe à un niveau assez faible d'endettement, nettement inférieur au seuil de 1 à ne pas dépasser.
- Le taux d'épargne de la commune est à 16.56% bien situé au-dessus du seuil d'alerte de 10%.
- La capacité de désendettement 2.48 années d'épargne, cependant On considère toutefois que seule une capacité de désendettement supérieure à 6 années de recettes de fonctionnement est excessive.
- Le fonds de roulement au 31/12/2024 est de 486 150€ soit 568 jours de dépenses de fonctionnement

Arrêt des réseaux cuivre

La commune de Bibost est incluse dans le 4^{ème} lot d'arrêt du cuivre qui verra s'imposer l'arrêt de l'ADSL et téléphone cuivre :

En conséquence, le réseau cuivre sera coupé à compter du 31 janvier 2028. Il est important d'anticiper cette échéance pour que chacun puisse d'ici là faire les démarches pour être raccordé au réseau cuivre.

Mutuelle Régionale :

La région AURA a mis en place un dispositif de mutuelle régionale. Pour concrétiser cette démarche une convention a été récemment signée avec la CCPA et l'association des maires du Rhône. La municipalité organisera une réunion d'information à l'automne 2025 pour présenter plus en détail ce dispositif.

Ouvert à tous les habitants de la Région, sans condition de revenu

Des catégories plus particulièrement ciblées :



Seniors



Jeunes



Indépendants



Personnes
en situation
de précarité



Une offre dédiée
aux étudiants

Des conditions d'éligibilité simples

- ✓ Disposer d'un numéro de sécurité sociale
- ✓ Ne pas avoir de mutuelle ou être couvert depuis plus de 12 mois
- ✓ Ne pas être bénéficiaire de la C2S
- ✓ Résider en région Auvergne-Rhône-Alpes

Souscription multicanale

- ✓ Par téléphone
- ✓ En ligne
- ✓ Dans les agences
- ✓ Durant les permanences

Une offre dédiée aux jeunes et étudiants

Une mutuelle proposée à un prix compétitif à partir de 20€ avec 2 niveaux :



Une offre **Primordiale**

Une offre **Renforcée**

Une mutuelle adaptée aux jeunes et étudiants de la région âgés de 18 à 30 ans :

- ✓ Tiers-payant généralisé.
- ✓ Forfait médecines douces, consultation psychologue, protections périodiques etc.
- ✓ Forfait abonnement à une association ou club sportif de la région et agréé par l'État
- ✓ Frais de dossier offerts pour toute location d'un logement étudiant LOGIFAC
- ✓ Parcours de réservation fléché pour toute location d'un logement étudiant FAC-HABITAT
- ✓ En option pour 1€* : une assurance Responsabilité Civile + Individuelle Accident

Comment adhérer ?



04 2800 2800



<https://auvergnerhonealpes.fr/mutuelle>



Agences ou permanences mairies

Rapport annuel du SDMIS : Caserne de Bessenay

Un nouveau chef de centre à Bessenay a été nommé Mr Melvyn Freire. Ce dernier a profité de sa visite de présentation au Maire pour faire le bilan annuel opérationnel de la caserne de Bessenay.

Sur l'année 2024, le nombre d'intervention sur la commune de BIBOST reste stable (30). Le chef de centre renouvelle l'appel à volontaire pour rejoindre son équipe de BESSENAY.

Le nombre des effectifs est un enjeu majeur pour la survie de cette caserne de proximité.

La séance est levée à 21h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la mairie,
le 23 juin 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

Présents : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Sophie BOUVARD, Elodie GIDON, Didier GOUTTE, Laurent MARION, René MICHEL, Josette RAYMOND, Valérie ROZIER.

Excusés : Frédéric BONNARD (Pouvoir donné à Éric BLANC), Sandrine MARVALIN-GEANT (Pouvoir donné à Claire DOUVIER).

1

Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mme Elodie GIDON est désignée comme secrétaire de séance.

2

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 juin 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 06 juin 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Claire DOUVIER (secrétaire de séance du Conseil municipal du 06/06/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3

Délibération tarif cantine rentrée 2025/2026

Monsieur le Maire explique que le prestataire de la cantine API Restauration annonce une augmentation du tarif de 8 cts par repas fourni à la rentrée 2025/2026.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 5 cts du prix du repas facturé aux familles. Actuellement le prix du repas est de 5.00€. À la rentrée 2025/2026, le repas sera facturé aux familles 5.05€.

En suivant l'inflation (notamment concernant les charges de personnels), le tarif de garde pour les enfants emmenant leur repas à cause d'allergies ou d'intolérances sera de 3.15€.

Le conseil municipal, ayant pris note de ces éléments, est invité à délibérer pour approuver le nouveau tarif de la cantine scolaire 2025/2026

- Le conseil municipal approuve l'augmentation du tarif du repas au restaurant scolaire à la rentrée 2025/2026 à 5.05€ et à 3.15€ pour les PAI.

4

Délibération nouveau règlement de la cantine et périscolaire rentrée 2025/2026

CANTINE : permis à points

Monsieur le Maire explique la mise en place d'un permis à points avec une charte de bonne conduite sur le temps de cantine. Cette charte a été élaboré par les enfants en classe avec l'aide des enseignants de l'école. Chaque enfant aura 12 points. Si les règles de la charte ne sont pas respectées, un ou plusieurs points peuvent être enlevés suivant la gravité. Des points peuvent être récupérés progressivement en fonction de l'amélioration du comportement de l'enfant.

Quand il ne reste plus que 6 points sur le permis, un mail d'avertissement sera envoyé aux parents.

Quand il ne reste plus que 3 points, une convocation de l'enfant avec les parents sera effectué avec Monsieur le Maire et Madame Douvier pour un entretien afin d'alerter sur la situation et les potentielles conséquences à venir.

Si l'élève n'a plus de points sur le permis, une sanction sera mise en place à savoir l'exclusion de 2 jours de cantine.

PERISCOLAIRE : tarifs et effectifs

Monsieur le Maire explique que pour les mêmes raisons d'évolution des charges du personnel, le tarif de garde du périscolaire du soir augmentera de 5cts, il passera de 3.10€ à 3.15€.

Monsieur le Maire explique qu'un sondage réalisé par les délégués des parents d'élèves auprès des familles a confirmé et permis de quantifier plus précisément le besoin. Conscient de la problématique supportée par les familles, Monsieur le Maire propose d'ouvrir 7 places supplémentaires au périscolaire du soir. Cette évolution exige le recrutement d'un agent de plus pour l'encadrement. Cette évolution exige aussi la réorganisation des locaux de l'école qu'il faut étudier avec les enseignants.

Cette augmentation de places disponibles (de 18 à 25) ne peut donc se faire qu'à ces deux seules conditions :

- d'un part la réorganisation des locaux
- d'autre part le recrutement d'un agent

Si ces conditions sont réunies, la mairie s'engagera donc sur cette modification

Dans ce cas en raison des charges supplémentaires de personnel, la tarification du périscolaire du soir passera à 3.65€.

Si les conditions matérielles et humaines ne sont pas trouvées, le nombre de places et le tarif restera inchangé : 18 places et 3.15€.

Le conseil municipal, ayant pris note de ces éléments, est invité à délibérer pour approuver les modifications du règlement de la cantine et du périscolaire.

• *Le conseil municipal approuve les modifications proposées par la commission enfance jeunesse au règlement 2025/2026 avec*

- *La mise en place du permis à points.*
- *L'augmentation de places disponibles au périscolaire du soir (7 places en plus) avec une tarification à 3.65€, sous conditions citées précédemment (recrutement d'un agent supplémentaire et réorganisation des locaux).*

Un courrier va être transmis à tous les parents d'élèves avec le dossier d'inscription de la rentrée pour un appel aux bénévoles pour la cantine. Ce service, malgré la présence de deux agents communaux, ne peut fonctionner sans la présence de bénévoles. Il est important que chaque parent d'élève utilisant ce service soit conscient de cet enjeu, afin de se mobiliser et/ou de mobiliser sa famille ou ses proches pour donner un peu de temps, même de façon très ponctuelle, pour de ce service.

5

Délibération nouvelles conventions des services communs de la CCPA

Monsieur le Maire explique que la commune adhère au service commun « commande publique » et au service commun « prévention des risques professionnels » avec la CCPA.

Les conventions doivent être renouvelées pour 2 ans.

Un bilan des conventions 2023-2026 a été présenté en commission mutualisations le 24 mars 2025 à la CCPA. Sur la base de ce bilan, la conférence des Maires et le Conseil Communautaire proposent à la commune un nouvel engagement 2026-2028.

Ces bilans ont conclu que les services communs étaient de véritables outils de développement territorial et de soutien financier aux communes et que les services communs participent à une stratégie de territoire qui profite à toutes les communes adhérentes.

- *Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion aux services suivants :*
 - *service commun achat commande publique.*
 - *service commun prévention des risques professionnels.**et autorise Monsieur Le maire à signer ces deux conventions.*

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :**Déclaration préalable :**

DP0690222500010 : Pose d'une pergola bioclimatique en alu couleur noir dimension 3mX2m H 2.29m.

Accordée le 23 juin 2025

PLANTIER Philippe, 50 chemin du Cortay

Commission RH par Claire DOUVIER:

3 candidatures intéressantes ont été reçues pour le poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2025-2026. Les enseignants ont pu consulter les 3 candidatures. A partir du 29 août, c'est Mme Amélie Giboulot qui occupera le poste pour une durée de 1 an.

Commission Fleurissement par Josette RAYMOND:

Pour combler l'absence de l'agent technique, un planning d'arrosage pourrait être fait pour l'été.

Commission communication par René MICHEL :

Le forum des associations devrait avoir lieu cette année à St Julien sur Bibost. Après sondage, il semble qu'aucune association de BIBOST ne soit intéressée pour participer à ce forum.

Monsieur le Maire explique avoir assisté à une réunion de l'ACM de Bessenay. Il rappelle qu'une convention est établie avec Bessenay qui gère l'activité extrascolaire (mercredis et vacances scolaires). Il en est de même pour St Julien et Courzieu. Une participation de 20 000€ est demandée par la commune de Bessenay à ces 3 communes. Actuellement ce montant est réparti à parts égales.

Pour la période 2025-2026, la répartition de ces 20 000€ devrait se faire en fonction de la fréquentation des enfants de chaque commune.

La séance est levée à 20h50

INFORMATIONS DE BIBOST

➤ Au revoir, les CM2 de 2025 !



Les élèves du CM2 de l'école de Bibost partent au collège.

Et pour bien aborder cette nouvelle étape, ils ont reçu une calculatrice scientifique de la part de la municipalité.

➤ **La commune de BIBOST recrute un(e) agent(e) pour le périscolaire.**



Temps de travail : 8 heures hebdomadaires 16h30 – 18h30 (horaires non contractuels)
Rémunération annualisée.
Jours de travail : lundi-mardi-jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires.
Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026

Mission :

Temps périscolaire :

- Garde des enfants durant le temps de garderie du soir de 16h30 à 18h30

Savoir être :

- Bon relationnel avec les enfants et les enseignants
- Adaptabilité et polyvalence
- Patience
- Pédagogie

Adresser votre lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae à :
Mairie de Bibost - Place de la Mairie - 69690 BIBOST
ou par mail à contact@mairie-bibost.fr

On en parle autour de nous !

➤ **Le concours de boules lyonnaises de La Poussette Boule.**



MARDI 12 AOÛT 2025
À 8H00
64 SIMPLES 3ÈME ET 4ÈME DIVISION
INSCRIPTION 7 EUROS
AU 07 85 38 63 74

INDEMNITÉS	A 10 HEURES
1ÈRE PARTIE 7 EUROS	32 SIMPLES 3ÈME
2ÈME PARTIE 10 EUROS	ET 4ÈME DIVISION
3ÈME PARTIE 15 EUROS	(CONCOURS RÉSERVÉ
4ÈME PARTIE 25 EUROS	AUX PERDANTS)
DEMI FINALE 50 EUROS	
FINALE 100 EUROS	

FLEURS ET LOTS AUX
FINALISTES DES CONCOURS

➤ **La fête de la vogue : le concours de boules aura lieu le samedi 9 août.**

La Vogue de Bibost revient les 8 & 9 août !

Manèges, bal, buvette et bonne ambiance au programme.

Un week-end de fête à ne pas manquer dans notre village !

On vous attend nombreux et en forme comme à chaque fois

Et cette année encore le bal du samedi sera animé par Antony Debourg.



VOGUE de BIBOST
08 ET 09 AOÛT 2025

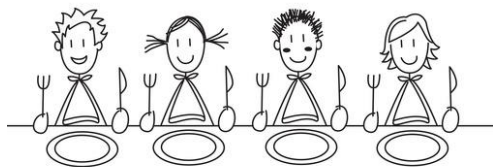
Organisée par les Jeunes Vogueurs

 VENDREDI 08 AOÛT 18h30 : Concours de pétanque <i>14€ la doublette</i> 22h00 : Bal gratuit en plein air	 SAMEDI 09 AOÛT / journée 14h : Concours de boules Lyonnaises <i>En quadrettes Par la Poussette Boules de Bibost</i> Réservations pour le repas du samedi soir : <i>Justine : 06 13 80 73 23 Camille : 06 62 04 41 07</i>	 SAMEDI 09 AOÛT / soir 19h30 : Repas dansant sur la place du village fait par La Table de Math Salade, terrine Jambon madère, gratin dauphinois Fromage Tiramisu <i>18 € adulte / 12 € enfant</i> 22h : Bal gratuit sur la place <i>Animé par Anthony Debourg</i>
---	--	--

BUVETTE ET ANIMATIONS FORAINES TOUT LE WEEK-END

Ne pas jeter sur la voie publique

➤ APPEL À BÉNÉVOLES pour le service périscolaire de la cantine.



Chaque jour d'école, 35 à 40 enfants sont accueillis à la cantine, en un seul service.

Ils sont sous la responsabilité d'une ATSEM, agent de la commune. Une autre ATSEM assure le réchauffage, la distribution des plats, la vaisselle ...

Ces 2 ATSEM sont accompagnées par des personnes bénévoles de la commune.

La mairie les remercie vivement pour leur engagement auprès des enfants.

Afin de pérenniser le service, il nous faut, chaque année, recruter de nouveaux bénévoles, indispensables pour ce fonctionnement.

Que ce soit 1 fois par semaine, 1 fois par mois, 1 fois par trimestre ou même 1 fois dans l'année, toute présence est nécessaire et bienvenue pour le maintien du service dans de bonnes conditions : convivialité, sécurité ...

A noter que ces temps de midi (entre 11h30 et 13h30) sont riches d'échanges et de bons moments partagés avec les enfants.

Nous comptons sur vous tous...

Plus il y a de bénévoles, moins c'est prenant en temps pour chacun !!!

➤ Invitation de l'Inter Société Bibolande, le vendredi 5 septembre



L'Inter Société Bibolande c'est une association chaleureuse et conviviale née du désir de faire vivre notre joli village. À travers des moments simples et partagés elle rassemble les habitants autour de la bonne humeur, de projets collectifs et d'un véritable esprit de communauté.

Envie de participer à la vie du village ? Venez assister à notre assemblée générale !

Curieux, enthousiastes ou juste de passage, vous êtes tous les bienvenus.

Rejoignez-nous et faisons vivre Bibost ensemble !

Vendredi 5 septembre 2025

Mairie de Bibost - 20h00

L'assemblée générale sera suivie d'un apéritif.

➤ Démarchage frauduleux !



Des démarches frauduleuses sont signalées sur la commune.

Veuillez ne pas divulguer d'informations personnelles

Merci de votre vigilance

➤ Fermeture d'été de la mairie



Du 11 aout au 23 aout
Réouverture lundi 25 aout.

➤ Au marché de Bibost, tous les vendredis du mois



Ne courons plus au supermarché faire nos courses !

Des producteurs et des commerçants viennent à Bibost nous proposer des produits locaux (pour la plupart).

En plus et gratuitement, on a les dernières nouvelles du village !

- **Tous les vendredis**, on retrouve :

- ✓ Les fromages de Saint Julien sur Bibost fabriqués au Gaec Granval : vache, chèvre, spécialités fromagères, ...
- ✓ Les produits du camion épicerie d'Henry, Les Sens Ciel, avec fruits et légumes, fromages et charcuterie à la coupe, épicerie générale,...

- Et **tous les derniers vendredis du mois**, viennent les rejoindre :

- ✓ Les Vergers d'Antan avec son nectar de pêche de vigne,
- ✓ Didier et ses quenelles natures, chorizo, olives, beaufort...
- ✓ Sébastien Legrain avec ses produits à base de viande de race Aubrac,
- ✓ Poussine Pâtisse avec ses biscuits secs, cookies, pâtisserie fraîches, flan pâtissier...

- Et **en semaine** :

- ✓ Le mercredi, Henry (les Sens Ciel) revient de 8h à 12h avec fruits et légumes, fromages et charcuterie à la coupe, épicerie, ...
- ✓ Le jeudi, c'est le boucher-charcutier des 2 villages qui tient son stand de 15h30 à 16h30.

➤ Message d'une voisine de l'école !



Mme L. a accepté avec plaisir que les élèves de la cantine passent par son chemin pour rejoindre le chemin de l'Alambique le temps des travaux au Centre d'Animation. Elle précise que cette autorisation n'est valable que pour les trajets de la cantine et son chemin reste une propriété privée. Les enfants passent parfois en vélo. Les parents sont priés d'expliquer à leurs enfants que ce passage n'est pas autorisé pour des balades.

Mme L. profite de ce message pour signaler que l'entrée de son chemin, en face de l'école, n'est pas une place de parking pour déposer les enfants à l'école.

Merci de votre compréhension.

INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

➤ Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est vivre une expérience unique :



- S'initier au secourisme et à la lutte contre les incendies
- Savoir protéger les biens et l'environnement
- Connaître le fonctionnement des services d'incendie et de secours
- Suivre une éducation civique et développer ainsi un véritable esprit de solidarité, de civisme et d'altruisme
- Pratiquer du sport (courses, renforcement musculaire, grimpé de corde, parcours sportif...)

Conditions d'engagement :

- Être âgé de 12 à 14 ans
- Être apte médicalement
- Être un brin sportif et aimé l'esprit d'équipe.

La formation :

Elle a lieu tous les vendredis de 18h30 à 21h00 (sauf vacances scolaires) à la caserne de Bessenay. Des samedis sont parfois dédiés au cross, au stage ou aux révisions.

Des cours théoriques et des manœuvres sont au programme des 4 années de formation pour préparer au mieux le Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

A la fin du cursus, le JSP passera le Brevet National et après son obtention il pourra devenir Sapeur-Pompier Volontaire.

Le recrutement s'effectuera du 1er juin au 31 août 2025.

**Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Président Roland THOLIER
au 06.79.97.30.96 ou par mail : jsp.bessenaypaysdesbigarreux@sdmis.fr**

➤ Recherche entraîneur de foot



Le SC Bigarreux Foot recherche coach sportif (football) pour encadrement d'un groupe de joueurs en catégorie senior.

- Effectif : 40 joueurs environ.
- Equipes : 2 seniors, en niveau D3 et niveau D4.
- Horaires : 2 entraînements en semaine en soirée (Mardi ou Mercredi, et Vendredi) + Match officiel le dimanche.
- Lieu : Bessenay (Terrain Herbe) et Montrottier (Terrain Synthétique).

Contact: Greg au 06/87/14/50/39

➤ **Ouverture d'un hôpital de jour pour des bilans gériatriques et plus...**



L'hôpital de L'Arbresle communique :

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture récente d'un **Hôpital de Jour (HDJ) de Médecine au sein de l'Hôpital de L'Arbresle**, dédié à la réalisation de **bilans gériatriques complets**.

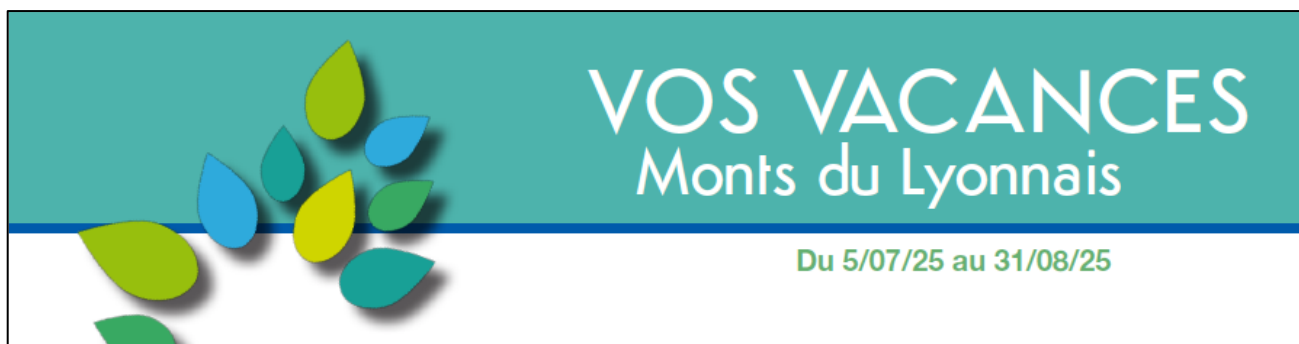
Ce service s'adresse aux patients âgés pour lesquels une évaluation globale (médicale, fonctionnelle, sociale, cognitive, médicamenteuse...) est nécessaire, dans une logique de maintien à domicile, de prévention de la perte d'autonomie ou de réévaluation thérapeutique.

Dans le cadre de cet HDJ, nous proposons également la réalisation de soins spécifiques **non exclusivement réservés aux personnes âgées**, tels que :

- Transfusions de produits sanguins labiles,
- Injections de Venofer®,
- Réalisation et suivi de **pansements complexes**, impliquant une prise en charge pluridisciplinaire.

Pour plus d'informations, des documentations sont disponibles à la mairie.
Possibilité de contacter directement l'hôpital au 04 74 01 95 55 (ligne directe).

➤ **Les rendez-vous découverte des Monts du Lyonnais.**



Tout un programme pour les vacances sur
<https://www.montsdulyonnaistourisme.fr/>
ou avec la documentation à la mairie

➤ **À la découverte du patrimoine du Pays de l'Arbresle.**

**Visites
pique-niques /
apéritives 2025**

PAYS DE L'ARBRESLE

2025

Samedi 2 août	Bully, un village au cœur des Pierres Dorées	Apéritif 
Samedi 9 août	Mille ans d'histoire, L'Arbresle à travers les siècles	Apéritif 
Jeudi 21 août	Le patrimoine d'Éveux	Apéritif 
Jeudi 28 août	Balade découverte du patrimoine de Savigny	Pique-nique 
Samedi 30 août	Les Carrières de Glay	Apéritif 
Samedi 18 octobre	Les grands hommes de L'Arbresle	Apéritif 
Samedi 18 octobre	Sain-Bel à la fin du 19ème siècle	Apéritif 
Jeudi 23 octobre	La Ferme Reverdy	Pique-nique 
Samedi 25 octobre	Balade autour de Fleurieux sur L'Arbresle	Apéritif 

INFORMATIONS PRATIQUES

Un programme organisé en collaboration avec les associations Les Carrières de Glay, Les Amis du Vieil Arbresle, Les Amis du patrimoine de Bessenay, Savigny patrimoine, Histoire et Patrimoine Fleurinois, Eveux et son patrimoine ; les communes de Bully et de Sain-Bel ; la Ferme Reverdy, le château de Montbloy, le Couvent de La Tourette, les médiatrices des « Murmures du Temps ».

TARIFS

- 10€ pour les Visites Apéritifs
- 17 € pour les Visites Pique-Niques
- 27 € pour les Visites Pique-Niques d'Éveux avec le Couvent de la Tourette



Plus d'informations et réservation sur le site de l'Office de Tourisme

RENSEIGNEMENTS

Office de tourisme des Monts du Lyonnais
Bureau de L'Arbresle

Tél. : 04 74 01 48 87

contact@montsdulyonnaistourisme.fr

Réservation en ligne des Rendez-vous découverte sur :

<https://www.montsdulyonnaistourisme.fr/agenda-2/les-rdv-decouvertes/>



➤ **Grande fête médiévale**



**LES CHEVALIERS
DU PAYS DE L'ARBRESLE**

(MERCRI)

Les 22, 23, 24 août 2025

sur les 3 communes de l'Arbresle, Sain Bel et Savigny

Parcourez les rues et profitez de nombreuses animations : démonstrations, saynètes, initiations à des savoir-faire ancestraux, campements d'époque, grand marché médiéval avec des artisans de qualité, spectacles équestres, ...

Toutes les informations avec : <https://merci69.fr/>,
ou à la mairie

AUTRES INFORMATIONS

➤ Le moustique tigre, un insecte pas comme les autres

Le moustique tigre est source de nombreuses nuisances.

Fortement implanté dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le moustique tigre peut, dans certains cas, être porteur de maladies virales graves (dengue, zika, chikugunia).

Une fois installé, il est très difficile de s'en débarrasser.

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

LE SAVIEZ-VOUS ?

-  IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M
-  IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)
-  IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
-  IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
-  LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
-  IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le Zika dans certaines conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

①

CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGEZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
-  ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

②

AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces !



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre !

